

Initiatives ministérielles

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Encore une fois, monsieur le Président, il n'y a guère de quoi se réjouir de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-11, modifiant la Loi sur les chemins de fer concernant les subventions pour le grain et la farine. Je tiens à dire dès le départ que le projet de loi vise, chose assez intéressante, à supprimer la subvention au transport du grain vers l'Est accordée aux expéditeurs du grain et de la farine d'exportation qui expédient depuis Thunder Bay en passant par les ports de Saint John et de Halifax dans la région de l'Atlantique.

• (1600)

Le projet de loi du gouvernement présente en réalité deux aspects intéressants, quant au processus suivi. Le premier, c'est que tout cela vient après le fait. En effet, cette mesure de soutien pour l'industrie céréalière destinée à stimuler la viabilité des silos à grain de Halifax et de Saint John, de même que la viabilité de l'industrie de l'élevage dans toute la région de l'Atlantique, et destinée à jouer un rôle essentiel dans la livraison de céréales fourragères à prix compétitif aux Maritimes, sans parler des minoteries et des milliers d'emplois directs et indirects associés au transport du grain dans la région de l'Atlantique, cette mesure de soutien a été supprimée il y a plusieurs mois, de nombreux mois en fait. Nous discutons maintenant d'une mesure législative visant à légitimer ce que le gouvernement a fait dans le passé. C'est une loi rétroactive.

Ce n'est pas une bonne façon de diriger les affaires publiques. Pas étonnant que les Canadiens soient cyniques, déçus et désillusionnés. Il n'est pas étonnant qu'un si grand nombre de mes amis conservateurs, dans l'Ouest, frémissent au seul nom du premier ministre et joignent allègrement les rangs du Parti réformiste qui est, sans doute, un parti conservateur légitime dans l'Ouest et ailleurs aussi, comme les journaux nous l'apprennent.

Ces citoyens estiment que, lorsqu'on a un gouvernement et que celui-ci veut s'engager dans une voie donnée, la démarche normale consiste à présenter un projet de loi, à lui faire franchir toutes les étapes, première lecture, deuxième lecture, comité, rapport et troisième lecture et enfin renvoi à l'autre chambre.

Le gouvernement en place a adopté une attitude paternaliste. Il gouverne comme s'il savait mieux que personne quels sont les intérêts de telle industrie, de telle région,

de telle localité ou de tel secteur de l'économie et il agit sans ménagement, quitte à faire avaliser ses mesures si l'occasion se présente par la suite. Voilà comment fonctionnent les dictatures, les régimes totalitaires, mais non les démocraties. Dans notre régime, les représentants élus des Canadiens doivent prendre part aux décisions. Il y a vote et, si la majorité est favorable à telle ou telle mesure, celle-ci est adoptée.

Le jeu est un peu faussé parce qu'il y a en ce moment une forte majorité conservatrice qui peut faire la pluie et le beau temps. Néanmoins, le Parlement doit normalement passer par toutes les étapes prévues.

M. Belsher: Il y a un peu de parti-pris dans ce que vous dites, Nelson.

M. Riis: Le député dit qu'il y a du parti-pris dans ce que je dis. Évidemment. Je n'arrive pas à croire que les choses se passent ainsi. Il est avilissant d'être mêlé à ce processus qui tient presque du totalitarisme. Le gouvernement ne se préoccupe pas du Parlement, de la démocratie, du point de vue de l'opposition. Il ne se préoccupe pas des comités législatifs de la Chambre des communes, des députés de l'arrière-ban du Parti conservateur. Le Cabinet ayant pris une décision, c'est réglé; on a intérêt à se faire à l'idée. Sinon ça ne changera pas grand-chose, parce que le gouvernement a retiré ce soutien à l'industrie des céréales de l'Atlantique.

Cela me préoccupe. Cela me tracasse en tant que parlementaire, de démocrate et de néo-démocrate de constater encore une fois que le gouvernement ne tient pas compte de ce qui se passe à la Chambre des communes. J'imagine que nous devons tout simplement participer au processus et faire de notre mieux.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés à cette mesure législative. Non seulement jugeons-nous qu'elle est mauvaise pour le Canada et terrible pour la région de l'Atlantique, mais elle constitue en outre une façon inappropriée d'agir.

Je sais que mon honorable collègue d'en face écoute ce débat et partage mes préoccupations. Je sais qu'il partage mes sentiments mais, malheureusement, il ne peut pas faire grand-chose. Toutefois, je sens qu'au fond de lui-même il est d'accord avec mes observations, et en particulier avec celles du député qui m'a précédé et qui a fait un exposé très approfondi de la question.